



MUNICIPALITÉ DE LA PÊCHE

AVIS D'ADOPTION DU RÈGLEMENT 17-739

TRAVAUX DE VOIRIE 2017

AVIS EST DONNÉ À TOUTE PERSONNE INTÉRESSÉE :

Que lors d'une assemblée ordinaire tenue le 20 février 2017, le conseil de la Municipalité de La Pêche a adopté le règlement 17-739, concernant les travaux de voiries 2017.

Que ledit règlement peut être consulté au bureau de la Municipalité, durant les heures normales d'ouverture ;

Que ledit règlement entrera en vigueur le 28 février 2017, soit le jour de sa publication, conformément à la Loi.

Donné à La Pêche, ce 28^{ième} jour de février 2017.

Annie Racine
Directrice-générale et Secrétaire-trésorière

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussignée, certifie sous mon serment d'office avoir publié l'avis public ci- haut, en affichant une copie à chacun des endroits désignés par le conseil, le 28 février 2017.

En foi de quoi je donne ce certificat le 28 février 2017.

Annie Racine
Directrice-générale et Secrétaire-trésorière